

De l'élevage en Meurthe-et-Moselle

par Jean-Yves CHAUVET



Au XIX^{ème} siècle, de plus en plus précises, les statistiques agricoles permettent de se faire une juste idée de l'agriculture dans les campagnes françaises. Toutefois, l'abondance de chiffres ne doit pas cacher la faiblesse des informations en matière de races et de qualité de cheptel. C'est, justement au cours du siècle, qu'ont été fixés et améliorés les troupeaux qui ont fait la réputation des grandes régions françaises. En la matière, la Lorraine fait figure de région pauvre ; on y parle d'une race de chevaux locale, sans en préciser les canons, et les races bovines paraissent particulièrement hétérogènes, au moins sur le plan de la couleur des robes.

Nous ne retiendrons, donc, dans cette étude, que les mouvements du cheptel sur un plan comptable, à partir de trois niveaux d'observation déterminés par la nature des archives disponibles : des statistiques générales intéressant l'arrondissement de Lunéville, des sources concentrées sur le canton de Colombey-les-Belles et des états particuliers à la commune de Barisey-la-Côte. Une étude plus exhaustive de l'élevage dans le département reste à effectuer à partir de l'ensemble des statistiques émanant des communes et des

cantons de la Meurthe et de la Meurthe-et-Moselle, notamment, à travers les termes d'une problématique portant sur une éventuelle différenciation des troupeaux en fonction de la géographie, des modes de culture et de la transmission des héritages.

IMPORTANCE ET QUALITE DES CHEPTELS

En 1852, le canton de Colombey-les-Belles comptait 3 203 **chevaux** de race indigène, nettement prédominante, pour 94 de race belge, l'ardennaise, qui finira par s'imposer. Sur ce total de 3297 équins, à peine 86 étaient tués volontairement, contre 52 accidentellement. C'est dire combien l'élevage de boucherie restait faible, le cheval servant surtout pour sa force de travail. En ce milieu de siècle, sa présence avait de l'avenir; il lui faudra cent ans pour disparaître avec la mécanisation

Au sein de cette population équine, on recensait 143 étalons âgés de moins de trois ans, contre 213, de plus de trois. 1067

hongres dépassaient cet âge, contre 293. Pour les juments, ces chiffres étaient de 1219 bêtes adultes et 361 pouliches. Le sex-ratio s'élevait donc, pour les bêtes adultes, à un étalon pour presque six juments, un pourcentage assez faible en comparaison des situations des chevaux sauvages ou revenus en liberté.

L'espèce **asine** était pratiquement inexistante : seulement cinq ânes et ânesses et aucun mulet, cela n'a rien d'étonnant dans la France du nord-est.

Du côté des **bovins**, étaient élevés 28 taureaux pour 2630 vaches. Ce sex-ratio très fort, de 1 pour 94 ne laisse pas imaginer une grande activité de reproduction. On ne comptabilisait que 1173 veaux nés dans la période (0,4 par vache), soit 830 pour la boucherie, 269 élevés et 74 tués accidentellement. Cela donne une élève pour dix vaches, proportion normale si l'on admet que la carrière d'une vache était d'une dizaine d'années.

Les besoins de renouvellement du cheptel étaient limités; on gardait longtemps les bêtes adultes, les boeufs n'étaient engraisés qu'à sept ans et les vaches à douze. Mais avec à peine 0,4 veau par mère, on se demande comment se maintenait la lactation, en principe destinée à servir à la consommation familiale en produits laitiers.

D'autres chiffres contredisent ces états de faible vêlage puisque sont, par ailleurs, signalées 3015 naissances de veaux, partagées entre des vêlages à l'étable et au pâturage. Neuf veaux, en moyenne, étaient engendrés par chaque vache avant son abattage. Une même vache fournissait sept litres et demi de lait journalier, au prix de revient de dix centimes par litre de lait. Il fallait vingt-sept litres de lait pour un kilo de beurre, à raison d'un franc vingt le kg, et seulement huit litres et demi de lait pour un kg de fromage, avec une valeur de dix centimes le kg.

3015 veaux, cela représente, cette fois-ci, plus d'un veau par vache, constat qui ne clarifie pas la situation quand on sait que les gézellages sont rares chez les bovins. Les recenseurs ne paraissent visiblement pas des mêmes sources.

Les **ovins** étaient de race commune, sans autres précisions. Les chiffres du canton affichaient 89 béliers pour 1754 moutons, 3617 brebis et 2384 agneaux nés. Ce sexe-ratio très faible, ajouté à une moyenne d'à peine 6,6 agneaux par brebis, laisse penser que la reproduction était partielle chez les ovins et que les brebis n'avaient pas d'usage en produits laitiers.

La laine était, par contre, une matière recherchée; une tonte procurait 0,956 kg de laine par tête, à raison de trois francs le kg de laine lavée. En 1841, le poids moyen de la laine

donnée par un mouton dans l'année était de 1 kg, tandis qu'une brebis offrait 1,248 kg de laine. Les moutons se trouvaient engraisés à trois ans, au terme d'une brève carrière puisqu'ils n'avaient pas d'utilité de reproduction.

Sur l'année, on déplorait 299 décès non épidémiques contre 200 par épidémie. Ces 6% de pertes, par rapport au total du cheptel, tous sexes et âges confondus, relèvent d'une mortalité accidentelle ou malade assez importante.

Les troupeaux se complétaient de 475 **boucs, chèvres et chevreaux** -les bêtes à lait des pauvres gens, notoirement des veuves- et de 610 porcs de plus d'un an et 3443 de moins d'un an. Animal familier par excellence, le cochon était consommé jeune, ce qui explique la surabondance des animaux de remplacement, à l'inverse des bovins et des équins.

A tous ces états s'ajoutent 1263 **ruches**, seule source de production de glucide, dont la présence entraine dans le décor, le plus ordinairement possible.

En 1857, le cheptel recensé avait fortement augmenté; il atteignait, pour tout le canton, un total de 54 taureaux, 330 boeufs, 3086 vaches, 1313 veaux, 1717 béliers et moutons, 6612 brebis et agneaux, 6290 porcs de tous âges, 1040 chevaux de plus de quatre ans, 1208 de moins de quatre ans, 823 poulains et pouliches de moins de trois ans, preuve d'un développement sain de l'élevage en cette moitié de XIX^{ème} siècle qui voyait les campagnes françaises atteindre leur apogée.

LE CHEPTTEL DE BARISEY-LA-COTE

Les statistiques de cheptel décrivent mieux l'évolution des espèces d'animaux de ferme lorsqu'elles sont prises au niveau d'une commune. Prenons le cas de Barisey-la-Côte où le cheptel se trouvait, en 1836, en situation assez basse par rapport à l'indice de population qui atteignait alors son summum avec 300 habitants.

Le nombre des animaux reproducteurs était réduit au minimum, un taureau et trois béliers, qui devaient, théoriquement, assurer les saillies respectives de 90 vaches et 100 brebis.

Au nombre des **bêtes de trait**, on comptait seulement 5 boeufs mais, quand même, 30 chevaux et 20 juments. Le cheptel de renouvellement était assez faible pour les équins, 5 poulains, contre 50 agneaux et 40 veaux pour les ovins et les bovins. Situation désormais établie comme commune en Lorraine, le cheval servait essentiellement au travail et non à l'élevage.



Les **porcs** étaient, en reynanche, nombreux, une centaine, soit plus d'un par famille, preuve d'un usage strictement alimentaire (le porc n'avait pas d'autre utilité) et les moutons castrés tournaient autour d'une moyenne de 25. On trouvait à peine dix chèvres, faible quantité à la mesure du caractère marginal de la classe de leurs propriétaires.

En 1841, on enregistrait toujours la présence d'un **taureau** et de 3 **béliers**, autant de **brebis** que précédemment, mais seulement 50 **vaches laitières**. Le nombre des **chevaux** n'est pas connu, celui des boeufs avait doublé : de 5, on était passé à 10. Les états des veaux et des agneaux demeuraient pratiquement équivalents : 45 et 50. Les rangs des moutons se trouvaient plus fournis, soit 40, et les chèvres à peine moins représentées, c'est-à-dire 8. Ces variations, peu sensibles sur la période, ne témoignent que d'oscillations conjoncturelles.

Le nombre des **ruches** était de 60, pour une production d'environ 5 kg de miel et 1 kg de cire par ruche. Le miel valait deux francs le kilo, la cire, un franc.

Les animaux de race chevaline, d'âge indifférencié, ont augmenté graduellement, en effectif, de 1875 à 1883 -de 50 à 70- puis diminué de 1885 à 1906, pour osciller autour de 45 et 50 ; en 1886, 2 animaux périssaient de maladie.

À partir de 1904, et jusqu'en 1939, les statistiques distinguent les chevaux de moins de trois ans de ceux de plus de trois. Une pratique assez faible d'auto-renouvellement du cheptel équin avait limité les premiers à quelques unités, entre 4 et 8 selon les années, parfois 3, parfois 9.

Quant aux seuls chevaux adultes, leurs effectifs tourment autour de 35/40, avec une baisse spectaculaire entre 1914 et 1915, 27 et 29 unités, effets visibles des réquisitions qui entraîneront une hausse sensible du cheptel à 52 animaux en 1918. Ensuite, le troupeau de chevaux de trait tendra à descendre sous les 40 unités; il perdra globalement le quart de ses effectifs entre 1904 et 1939, diminution sans doute à mettre au compte de la concentration des exploitations et de la diminution des effectifs d'agriculteurs, déjà avant la mécanisation.

Le détail du recensement équin de 1929 apporte quelques précisions sur le sexe des chevaux qui se distribuaient entre 1 étalon (cheval entier) de plus de trois ans, 32 hongres, 14 poulinières au travail, 4 pouliches de un à trois ans. On ne signalait la naissance que de quatre poulains cette année-là, qui sera, par ailleurs, la seule à faire référence à la présence d'un âne, un peu perdu dans ces états.

Le nombre de boeufs se montrait assez faible dans le courant des années 1870, à peine 5 ou 6 têtes. Il doubla entre 1882 et 1887, bien qu'il se distinguât entre les boeufs de travail, à peine entre trois et cinq, et les boeufs ou bouvillons d'engraissement, environ une quinzaine. Il est certain que le boeuf d'attelage ne tenait pas sa place à côté du cheval, bien qu'on le soumit, parfois, au collier plutôt qu'au joug, dans le rang d'attelages mixtes de boeuf et de chevaux.

Entre 1889 et 1893, le nombre de boeufs retourna à ses valeurs premières de 4 ou 5 individus, puis il progressa à partir de 1896 vers 13, 15 et 16 têtes jusque 1909. Nouvelle chute des effectifs, à 4 et 5 de 1910 à 1913, mais de 1914 à

1916, les boeufs dépassèrent, à nouveau, la dizaine, puis leurs états s'amenuisèrent à partir de 1917 pour ne plus intégrer qu'un ou deux sujets en 1928, et remonter à 4, 5 et 6 au milieu des années 1930.

Le **boeuf** d'engraissement ne prendra un véritable développement qu'après la guerre, quand une agriculture essentiellement céréalière sera devenue à dominante d'élevage, et que les prairies auront supplanté les labours (une tendance inverse se produira ensuite au cours des décennies 1980/1990).

Le nombre de **taureaux** était resté inchangé de 1875 à 1935, avec un seul sujet; ils seront deux, provisoirement, de 1936 à 1938. Le nombre de vaches aura varié de 70 à 100, entre 1875, avec des minima à 60, voire à 45 en 1884-1885. Il se trouvait un peu plus bas dans les années 1890, entre 55 et 65,

et ne s'éleva plus guère ensuite, sauf entre 1936 ou 1939, où le cheptel bovin retrouva ses valeurs de 1875, autour de 78 à 82 vaches.

Les statistiques ne font pas souvent la part entre les **vaches**, les **génisses** et les **vaches pleines**; en 1885, on comptait trente vaches pour 14 génisses, et en 1886, 60 vaches, soit le double, pour 17 génisses. En 1885, sur 63 vaches, seulement 20 étaient pleines, proportion un peu plus forte en 1902, avec 58 vaches, pour 20 pleines. En 1927, on distinguait entre les vaches laitières, au nombre de 45, et 22 non laitières, dont les fonctions nous interrogent. S'agissait-il de bêtes de réforme ? La quantité de lait produite n'a cessé d'augmenter de 1885 à 1889, en passant pratiquement du simple au double, de 600hl à 1026, avec des pics de 1200 et 1500 hl en 1898 et 1899.



En 1937, les 80 vaches laitières produiront chacune 2000 litres de lait par an, correspondant à une consommation de 50 000 litres pour les hommes, 30 000 pour l'élevage des veaux et 80 000 litres pour la fabrication du beurre. En 1938 et 1939, on retrouve la même moyenne de 2000 litres de lait chacune, pour respectivement 82 et 65 vaches, la consommation humaine variant alors de 50 000 à 40 000 litres, celles des veaux, de 32 000 à 20 000, de 82 000 pour le fromage et de 60 000 pour le beurre. On voit bien, là, la primauté de l'alimentation humaine sur les besoins de reproduction des cheptels, la vache à viande n'étant pas encore d'actualité.

Les effectifs des **veaux** ont tendu à progresser, surtout à partir des années 1890, au cours desquelles ils ont doublé, allant jusqu'à tripler d'importance en 1896. D'une dizaine

dans les années 1870, ils sont passés à une vingtaine en 1891, chiffre relativement faible au regard du nombre de vaches. Et d'ailleurs, en 1893, le cheptel bovin ne comptait que 5 veaux âgés de moins de 6 mois, mais déjà 19 en 1894. De toute façon, le troupeau de renouvellement restait modeste, ce qui implique un usage très long du cheptel adulte. En 1908, les génisses n'étaient qu'au nombre de 8 et les élèves de moins d'un an, se réduisaient à 5.

À partir de 1903, les statistiques distinguent les élèves (sans séparation de sexe) de plus d'un an, de celles de moins d'un an. Leur nombre global varie, respectivement, autour de 9 et 15, avec des années plus faibles : 1911 et 1913. Mais, à partir de 1914, les valeurs de ces deux séries augmenteront sensiblement, en atteignant ou dépassant les 15 et 20 unités, voire les 30 à la fin des années vingt. La variation sera, néanmoins,

plus grande d'une année à l'autre et l'on passera de 30 à 60 veaux de 1935 à 1937. Cette dernière année était exceptionnelle, puisqu'en 1938, on ne comptait toujours que 12 élèves de moins d'un an contre 18 de plus d'un an, ces deux chiffres étant respectivement de 10 et 15 en 1939. Sensible, l'augmentation des effectifs de jeunes bovins n'était certainement pas suffisante pour remettre en cause le caractère fermé de l'élevage traditionnel.

Le nombre de **truies** se montra, à la fois, bas et irrégulier de 1904 à 1939, d'une à vingt têtes, et plus fréquemment entre 5 et 10 à la fin de la période. Cette modération indique que, seule une minorité de ménages pratiquait l'élevage des porcelets, indépendamment du fait que l'on recensait, pendant la même période, plusieurs dizaines, voire une centaine, de porcins parmi le cheptel. On relevait la présence de deux verrats en 1920, situation rare puisqu'il n'en est question qu'à partir de 1927, et toujours en unique exemplaire, ce qui peut confirmer une pratique de reproduction limitée au village.

L'effectif des **porcs** de plus de six mois - ceux qui servent à la consommation familiale - est plus élevé, quoique très irrégulier, puisqu'il varie de 40 bêtes au début du vingtième siècle, à plus de 50 en 1908, mais à 16 en 1911, et à 6 en 1916, en oscillant constamment entre des valeurs de 10, 20, 30. À partir de 1930, les effectifs porcins font plus que doubler, évoluant, cette fois, entre 80 et 90 unités, en raison de l'ouverture d'une laiterie-porcherie.

La variation des porcs de moins de six mois est forte, et leur importance se réduit rapidement, à partir de 1908, de quelques 70 unités à moins de 30. On observe une légère reprise, dans le courant de la grande guerre, et un net progrès à partir de 1929, à la suite de la création de cette porcherie; mais le cheptel des jeunes porcins diminue à partir de 1935, pour osciller entre 30 et 50 unités.

Les **ovins**, recensés indistinctement jusqu'en 1885, sont ensuite différenciés en béliers, brebis et moutons de plus de deux ans, agneaux de un à deux ans, agneaux de six mois à un an et agneaux de moins de six mois. On retient d'abord plusieurs béliers, de 2 à 4 à la fin des années 1880; il n'est plus ensuite qu'un seul bélier jusqu'en 1907, parfois par intermittence, semble-t-il, comme si cet élevage, courant, quoique de second ordre, marquait alors un peu plus le pas.

À partir de deux ans, les **brebis** connaissent, également, une chute d'effectifs importante, de plus du quintuple, soit trente brebis en 1895 contre 170 en 1893. Les plus fortes moyennes tournent autour de 50 à 100 têtes, mais les variations sont telles qu'une moyenne est difficile à établir. À partir de 1904 ne sont plus comptabilisées que les brebis âgées de plus d'un an; elles sont une trentaine mais descendent à trois en 1923.

Le nombre de **moutons** mâles de plus de deux ans est encore régulier mais plus réduit, au mieux 71 têtes en 1889, au pire, 4 en 1901, signe que les brebis étaient entretenues plus longtemps pour les besoins de la reproduction du troupeau.

Dès 1904, le nombre des moutons de plus d'un an paraît plus stable, entre 25 et 30 têtes. Les agneaux de un à deux ans tendent à baisser, 107 en 1885, entre 30 et 50 de 1892 à 1895; 8 à 30 entre 1900 et 1903, les agneaux de six mois à un an en nombre sensiblement équivalent, ceux de moins de six mois sont très peu présents.

Dès 1904, n'est plus mentionné que le nombre des agnelles de moins de un an; constant entre 1904 et 1907, de 40 têtes, il descend à 2 en 1923.

La laine produite, ou suint, est plus régulière dans ses évolutions que le cheptel de moutons. Entre 1875 et 1878, elle varie entre quatre-vingt et quatre-vingt-cinq kg. En 1883, elle atteint même le record de 315 kg, puis en 1884, elle redescend à une moyenne de 100 à 130 kg, et ce jusqu'en 1889. Elle baisse ensuite à 80 kg avant un nouveau record à 300 kg en 1899.

De 1875 à 1889, la valeur du quintal de laine ou de suint a tendu à diminuer, de 300 à 200 F, en fluctuant par des valeurs de 290 F, 200 F ou 203 F, 240 F et 250 F, 180 F et 190 F en 1897 et 1898.

Peu fournis, une vingtaine au début du XX^{ème} siècle, les **caprins** voient leur effectif fondre dès 1908, à quelques unités à peine, entre 3 et 6. Autant dire que cette espèce ne représentait plus grand chose alors, même si ses effectifs pouvaient remonter à 12 en 1927, et compter encore 2 boucs et 8 chèvres laitières l'année suivante, au cours de laquelle naissaient 14 chevreaux. En 1929, ces 8 laitières donnaient chacune, cinquante litres de lait par lactation. Plus que tout autre animal de ferme, la chèvre voyait son sort lié à une classe sociale défavorisée dont l'effacement entraînait sa propre disparition.

Cette même année 1929, les **basses-cours** familiales totalisaient 500 poules, 20 oies, 20 canards, 10 dindes, 7 pintades, 20 pigeons et 650 lapins; ce tableau présente un net déséquilibre entre les produits d'élevage les plus usuels, poules et lapins, et les espèces plus exotiques, particulièrement les pintades, qui soulevaient une certaine curiosité, sans plus.

Au nombre des élevages, il ne faut pas oublier les **ruches**, souvent absentes des statistiques. Leur nombre a varié lors des vingt dernières années du XIX^{ème} siècle, entre 40 et presque 100 unités, 70 en moyenne. Cet état avait chuté à 23/25, dès les années 1920, essentiellement au dépens des ruches traditionnelles; de 33 en 1923, elles n'étaient plus



que 15 en 1924 et avaient disparu en 1925. La quantité des ruches modernes à cadres restait, par contre, stable.

La récolte de miel ne dépendait pas seulement du rucher mais aussi des conditions de la saison; elle a pu être 20 fois plus importante en 1889 (960 kg) qu'en 1882 (40 kg). Les écarts, d'une année à l'autre, étaient considérables, entre 30 et 80 kg de 1882 à 1885; ils se montrèrent même beaucoup plus importants, entre 150 et 200 kg, avec quelques minima, 78 kg en 1894, 50 en 1896, et de forts maxima, 960 en 1889 et 870 en 1900. Quant au prix du miel, de 2 à 3 F le kg au cours des années 1880, il chuta à 1,60 F en 1887, pour varier ensuite entre 1F, 1,50 F et 2 F.

En 1841, la production moyenne d'une ruche était 2,122 kg de miel à 1,80 F le kg, de 0,736 kg de cire à 1,98 F le kg. Mais la production des soixante ruches pouvait atteindre 5 kg de miel par ruche et 1 kg de cire. Les gains de cire fluctuaient dans les mêmes proportions, de un à dix, soit 10 kg en 1886, contre 96 en 1889, sans moyenne très stable, le prix du kilo oscillant entre 1882 et 1902, de 0,65 à 2 F, avec une moyenne de 1,50 F, qui descendit à 1,25 F puis 1,20 F dans les dernières années.

VALEUR ET QUALITE DU CHEPTTEL

En 1836, le sous-préfet de Toul se montrait sévère sur l'état général du bétail dans l'arrondissement, en dénonçant la nature chétive des animaux de ferme, qui résultait d'un ensemble d'habitudes d'élevage perverses : tout à la fois défaut de soins et d'hygiène journalière, mauvaise maîtrise de la reproduction, travail prématuré, excès de fatigue,

nourriture pauvre, insalubrité des écuries et consanguinité. À celui des élèves trop vite mises au troupeau, s'ajoutait le mauvais sort des génisses conduites au taureau avant terme. Les boeufs travaillaient dès l'âge de 15 à 18 mois (alors qu'ils n'étaient adultes qu'à partir de 30), et cette précocité arrêtait leur croissance. De plus, trop pénibles, les parcours des troupeaux communs entravaient les progrès de l'élevage en détruisant les pâturages, lesquels manquaient d'irrigation.

Même désolation pour les bêtes à laine, chétives et trop nombreuses, la bonne nourriture leur faisait défaut et leur reproduction souffrait de la mauvaise conformation des béliers. Les chevaux n'étaient pas mieux lotis : plus d'un cultivateur gardait, dans son étable, une vingtaine de rosses pour lesquels la vaine pâture ne coûtait rien. Il existait néanmoins des solutions : en généralisant les prairies artificielles, on réduirait les efforts pour l'amélioration d'un cheptel moins nombreux et mieux nourri ; d'une meilleure qualité des étalons, découlerait la réduction du déplacement des juments et le coût de la monte.

Dans le cadre d'une économie, autarcique pour une grande part, la valeur du cheptel tenait autant à la force de travail qu'au rendement de carcasse des bêtes de boucherie, destinées à l'autoconsommation ou à la mise en marché.

À ce dernier titre étaient abattus, à Barisey-la-Côte, en 1836, 2 boeufs, 2 veaux et 75 porcs, ce qui paraît peu pour une population d'alors trois cents âmes; cette faiblesse met l'accent sur la prépondérance du porc en matière alimentaire. Précisément, la consommation annuelle de viande était de 500 kg de boeuf, 100 de veau, 1300 de porcs, pour

un prix moyen au kilo de viande de boeuf, de 75 centimes; de veau et de porc, de 80 centimes.

En 1841, 2 boeufs, 1 vache, 5 veaux et 25 moutons s'étaient trouvés sacrifiés, ce qui confirme le déficit en viande bovine dont les sujets servaient surtout pour leur force de travail et leur production laitière. Ces chiffres sont infirmés par ailleurs, avec cette fois-ci, 31 boeufs, 377 vaches, 877 veaux, 80 porcs abattus dans la commune, cette même année 1841. Ce nombre suffisait pour les besoins de la population, l'excédent était envoyé à Toul.

Le rapport poids/prix allait bien sûr en proportion avec des valeurs de pondérales toutefois assez inférieures avec celles qui sont enregistrées pour le bétail d'aujourd'hui. En 1836, la valeur moyenne d'un taureau était de 120 F, le poids brut d'un boeuf de 350 kg pour un poids net de 250 kg, et un prix de 80 F; le prix d'une vache, de 70 F; le poids brut d'un veau, de 30 kg, pour un poids net de 25 kg et un prix de 12 F; le prix d'une brebis ou d'un mouton, de 10 F, d'un bélier, de 12 F, d'un agneau de 4 F. Le poids brut d'un porc, de 52 kg, pour un poids net de 40 kg et un prix de 40 F; le prix d'une chèvre, de 5 F; d'un cheval de 120 F; d'une jument, de 100 F; d'un poulain de 15 F.

D'une façon générale, pour le département, une partie de la production servait à approvisionner la boucherie militaire qui procédait à des achats directs de bestiaux. *Démocratie rurale*, journal de la paix nationale, du dimanche 16 février 1896, faisait état de difficultés d'approvisionnement de la boucherie militaire de Toul qui ne recevait pas l'assentiment des producteurs à cause de prix insuffisants. Dans la région de l'Est, le producteur ne faisait que du *fin gras* dont le prix était trop élevé pour l'armée qui consommait du *demi-gros* ou *en chair*. Il se posait un problème au niveau des intermédiaires.

Cette même année 1841, les statistiques présentaient, au complet, les bénéfices assurés par chaque tête de bétail en vif pour son travail, ses produits et ses déjections. Les revenus annuels, pour une jument, comptant son travail, l'engrais et un poulain, étaient de 177 F. Pour un taureau, avec les saillies et l'engrais, ils étaient de 184 F.

Puis, respectivement, pour une vache, intégrant le lait, le beurre, le veau, l'engrais et le travail : 105 F; pour un boeuf, mis aux travaux à trois ans, avec le travail et l'engrais : 60 F; une génisse, comptant seulement l'engrais : 19,50 F; un bélier, avec saillie, laine et engrais : 0,20 F; un mouton, avec laine et engrais : 0,50 F; une brebis, agneau, laine, engrais et lait : 7,50 F; un agneau, engrais et laine : 1,20 F; une chèvre, lait, engrais et chevreau : 15 F; enfin, un porc, avec l'engrais : 5 F.

La valeur marchande en poids de viande d'un taureau était de 150 F; d'un boeuf, de 120 F (carcasse de 440 kg pour un boeuf au travail, de 650 kg pour un boeuf engraisé); d'une vache, 110 F (285 kg); d'un veau, 20 F (50 kg); d'un bélier, 15 F, d'une brebis, 10 F (24,50 kg); d'un mouton, 12 F (26,50 kg), d'un agneau, 3 F (8 kg); d'une chèvre, 10 F (28 kg). Le chevreau donnait alors une carcasse de 5 kg; le porc une de 82 kg. La même année, un kilo de boeuf valait 0,72 F, le même poids de vache rapportait 0,70 F, de veau, 0,80 F, de mouton, 0,70 F, de porc, 0,95 F, de gibier, 1,45 F et de poisson 1,10 F.

Ces statistiques faisaient abstraction de la valeur des équins, mentionnée, par contre, en 1852. Le prix d'un cheval de trait était de 155 F, d'une jument poulinière, de 210 F, d'un poulain d'un an, de 85 F, d'un âne, de 40 F, d'un taureau, de 150 F, d'un boeuf au travail, de 140 F, d'un boeuf engraisé, de 300 F, d'une vache pleine, de 120 F, non pleine, de 95 F, d'un veau de boucherie, de 24 F, d'un bélier de deux ans, de 11 F, d'une brebis de deux ans, de 10 F, d'un agneau, de 4 F, d'une chèvre ou d'un bouc, de 9,50 F, d'un porc, de 60 F.

De 1858 à 1860, le prix d'une livre de boeuf avait évolué de 0,50 F à 0,60 F, d'une livre de vache, de 0,45 à 0,60 F, d'une livre de veau, de 0,50 à 0,60 F, d'une livre de porc frais, invariable à 0,60 F, un kilo de poulet, de 1 F à 1,50 F, un kilo d'oie, de 2,50 à 3 F, un kilo de dinde, de 4 F à 4,50 F, un kilo de canard, de 1 F à 1,25 F, un kilo de pigeon, de 0,40 à 0,45 F.

En 1882, une enquête effectuée à Mont-le-Vignoble traitait autant des poids, des prix, que des productions d'engrais naturels qui entraient dans l'économie de l'élevage. On estimait alors le poids moyen d'un cheval à 250 kg, pour un prix de 300 F, et une production de fumier de 50 qx. La jument pesait un poids égal, pour une valeur de 400 F et une production de 60 qx de fumier. Un poulain de moins de 3 ans, pesait 150 kg, pour une valeur de 250 F et une production de 40 qx de fumier.

Un taureau, d'un poids de 400 kg, atteignait une valeur de 300 F pour une production de fumier de 80 qx. Un boeuf au travail était plus léger, 350 kg, mais plus cher, 400 F, et produisait un peu moins de fumier, 60 qx. Un boeuf d'engrais pesait 400 kg, pour une valeur nettement plus élevée de 600 F et une production de fumier de 80 qx.

Une vache de 250 kg valait 250 F et produisait 60 qm de fumier. Une génisse de quinze mois pesait 100 kg, pour une valeur de 150 F et une production de fumier de 40 qm. Une élève, âgée de 6 mois à un an, pesait 80 kg, pour 100 F et une production de fumier de 30 qm. Un veau de moins de 6 mois, pour un poids de 75 kg et une valeur de 80 F, produisait 15 qm de fumier.

De 1900 à 1903, le poids moyen d'un boeuf n'avait pas varié, à 400 kg, celui d'une vache se réduisait de 350 à 275 kg, d'un mouton de 35 à 25 kg, celui d'un porc augmentait de 100 à 140 kg, signes davantage révélateurs des imprécisions des enquêtes plutôt que de variations certaines des progrès de l'engraissement.

Un porc à l'engrais, de 125 kg, rapportait 100 F, pour une production de fumier de 10 qx; une chèvre, de 30 kg, valait 15 F, pour une production de fumier de 5 qx. Une poule se vendait 1,50 F, un canard, 1,75 F.

LA TAILLE DES CHEPTELS FAMILIAUX

Ils paraissaient assez réduits, à la lecture des inventaires après décès qui présentent un lot de richesses supérieur, en matière d'objets et d'effets domestiques, qu'en capital d'agriculture. À Barisey-la-Côte, les ménages les plus pauvres ne possédaient que quelques bêtes, à l'exemple de Françoise Chenel. Le 27 août 1792, à la mort de son époux, François Boileau, elle nourrissait, dans son écurie, une vache sous poil brun, un porc et trois poules, le minimum pour assurer les besoins en viande et en laitage d'une famille à économie essentiellement fermée. L'inventaire de la succession de Jean Baptiste Champougny, effectué le 3 octobre 1806, n'était guère plus fourni : une vache de poil noir, une génisse de même couleur et un moyen porc; on faisait chez lui, plus souvent maigre que gras.

Les cultivateurs étaient mieux lotis, à la fois en diversité d'espèces et en nombre de têtes par espèce. Le 11 ventôse an III (1^{er} mars 1794), à la mort de Marie Menoux, veuve André Fringant, on dénombrait un cheptel déjà plus complet et plus divers. Ce laboureur possédait d'abord les animaux de charrie en nombre assez important : un cheval entier sous poil noir, borgne; un poulain d'un an; une jument sous poil blond, de sept à huit ans; une autre jument sous poil noir, de 5 à 6 ans; une autre jument de poil brun, aveugle, de 18 ans, un cheval hongre sous poil noir, de 8 ans; une autre jument sous poil gris, de 12 à 13 ans. Les bovins étaient moins nombreux, un taureau sous poil noir, de 5 à 6 ans, une vache noire de 10 ans, et une vache rouge de 3 à 4 ans. À leur nombre, s'ajoutaient onze bêtes à laine, brebis et moutons, trois agneaux, deux petits porcs, vingt poules et un coq. C'était déjà un beau train d'élevage, non excessif toutefois, et qui se situait dans une bonne moyenne.

Pour les villageois les plus aisés, la proportion restait généralement la même entre les différentes races de bétail par exemple, pour la succession de Louis Boileau, trois juments, deux hongres, pour le travail, mais une seule vache, de poil roux, deux porcs de lait avec la truie et treize moutons (bêtes à laine), pour la viande, la laine et les laitages. Ou,

pour François Durand, le 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805), une jument sous poil brun de 5 ans; une jument de poil blanc, hors âge, un hongre de poil brun, de 5 ans; un autre de 6 ans; un troisième hongre; un poulain hongre de deux ans; un petit poulain de poil gris de 3 ans. Voilà pour la force de travail; et pour l'alimentaire, seulement une vache de poil brun de 10 ans, douze poules et un coq. L'agriculture, à dominante céréalière aux dépens de l'élevage, orientait l'usage du cheptel de façon évidente : les chevaux pour leur force de travail, les autres animaux : bovins, porcins et volaille, seulement pour l'auto-consommation familiale.

Il s'établit une certaine distinction entre les possesseurs de chevaux et ceux qui en étaient dépourvus, frontière en principe, entre les laboureurs et manouvriers. Mais ces derniers pouvaient avoir un cheptel alimentaire suffisant, qui leur permettait de conduire un train de vie équivalent à celui des laboureurs. De plus, l'absence de chevaux ne représentait pas un signe certain de pauvreté; le 26 octobre 1866, à la requête de Delphine Thiers, jeune veuve de Richard, on recensait une vache de poil rouge et blanc de 10 ans, une génisse de un an, un petit porc, une truie, cinq moutons et deux agneaux, vingt poules et sept canards. Mais cette veuve éplorée n'était pas issue d'un ménage pauvre et son défunt époux comptait parmi les rentiers aisés du village.

Il arrivait que des familles de non laboureurs entretiennent au moins un cheval, peut-être pour un simple usage de transport. C'était le cas pour plusieurs artisans; lorsqu'en décembre 1808, décéda Marguerite George, femme d'André Renard, tissier, son écurie abritait un cheval de poil rouge, en plus de trois brebis et deux petites truies. Même privilège pour Marie Catherine Justine Aubry, veuve de Joseph Panichot; on dénombrait, chez elle, le 31 octobre 1825, un cheval hongre de poil blanc, une vache de poil rouge, douze poules, une truie et trois petits porcelets; tout de même, un beau petit cheptel pour l'époque. Et quand Joseph François George devint veuf de Catherine Aubry, en février 1833, il ne pouvait lui-même se plaindre de son hongre au poil gris, de ses deux vaches et d'un veau, de trois petits porcs, de cinq brebis, d'un agneau et de onze poules, presque l'aisance.

L'absence de bêtes de trait ne privait pas la succession d'un cheptel de subsistance ordinaire, ou moyen pour l'époque. Au décès de Brice Brabant, sa veuve, Anne Mangeot, faisait enregistrer une vache sous poil noir de 10 ans, une génisse de poil noir, un gadin de poil rouge de trois ans, un veau de poil noir d'un an, deux petits porcs et six poules. De quoi suffire au simple bonheur de la veuve et de l'orphelin, tout comme celui d'Anne Boileau, en deuil de Joseph Millot, dont la communauté se trouvait réduite à une vache, une génisse et cinq poules. Anne Poirot, veuve de Joseph George,

cordonnier, se trouvait, le 30 avril 1810, à la tête d'un petit troupeau constitué d'une vache de poil noir, d'une génisse de poil rouge, de deux petits porcs, de huit bêtes à laine et quatre agneaux, de vingt poules et un coq, un peu moins que les précédentes, mais de quoi faire tourner la baratte.

De même, le 29 août 1827, Anne Lhomme abritait, dans l'écurie de son défunt mari, deux vaches au poil rouge, un veau, trois bêtes à laine et deux porcs. L'inventaire du 4 septembre 1827 faisait constat, chez Joseph Nicolas George, époux de la défunte Marguerite Champougny, de la présence d'une vache, d'une génisse, d'un veau de lait, d'une truie et d'un moyen porc. En somme des situations assez égales les unes des autres.

Un commerçant ou un artisan, bien établi dans le village, n'avait pas besoin de chevaux mais pouvait posséder un sérieux cheptel en animaux de bouche, plus que la moyenne, d'ailleurs, comme le montre l'inventaire du 17 mai 1871, qui rompait la communauté entre Nicolas Munier et Madeleine Durand. Dans l'écurie, on ne comptait, pas moins, une vache et son veau, une autre vache sous poil noir, une génisse, deux truies, cinq petits porcs, quatre moutons et trois poules.

Les états les plus succincts faisaient, au moins, présence de

l'état d'une vache dans l'écurie du défunt ou de la défunte; le 6 janvier 1853, l'inventaire dressé à la requête d'Albert Millot, qui venait de perdre Marie Vosgien, n'énumérait, dans son écurie, qu'une vache et un veau, mais ils ne faisaient pas défaut. Le 18 août 1869, chez Jean Baptiste Isidore Bourgne, dont la mort rompait sa communauté avec Marguerite Maljean, on totalisait onze poules, quatre brebis et deux agneaux, une truie, une génisse, un petit porc et une vache de poil noir, vache unique comme le voulait l'ordinaire.

À la lecture de ces inventaires, on remarque le manque d'homogénéité des couleurs de robe du bétail, qui puisse permettre de discerner une certaine unité de races; il est vrai qu'à l'époque, celles-ci n'étaient pas encore très bien fixées. Le cheptel inventorié, le 23 mars 1814, à la demande de Marie Barbe Joyeux, veuve de Claude Maitrehanche présentait presque toute la palette possible des robes de chevaux et de vaches, rouge pour deux premiers hongres et un jument, gris pour un troisième hongre, noir pour un quatrième, rouen pour une cinquième ainsi que pour une deuxième jument, rouge pour un boeuf et noir pour les deux vaches. Le 29 mai 1866, Ferdinand Champougny, qui perdait Catherine Roussel, possédait, de son côté, un poulain de robe grise, un cheval de robe noire, une jument blanche et une vache brune; chacun s'y reconnaissait de cette façon.



DISPERSION STATISTIQUE DU CHEPTEL D'UNE COMMUNAUTE

Si les inventaires, après décès, présentent un état du cheptel familial, les recensements de l'agriculture autorisent une mesure de l'ensemble d'un cheptel communal, avec, en plus, une distribution familiale de la propriété du bétail. Pour 1871, l'exemple de Bertichamps établit la répartition du nombre de vaches par propriétaire dont les noms sont de surcroît révélés. Le nombre total de possédants est de 181; celui des vaches de 356, soit 1,96 par propriétaire, mais la répartition n'est pas égale entre les diverses catégories d'éleveurs : moins ils ont de vaches et plus ils sont nombreux.

Exactement, 39 % d'entre eux ne possèdent qu'une vache, soit 19,94 % du cheptel. À deux vaches, la situation paraît équilibrée, 34,80 % de propriétaires disposent de 35 % du cheptel; le rapport s'inverse ensuite, pour trois vaches, 17,67 % des propriétaires concentrent 26,96 % du cheptel, pour quatre, le rapport est de 12,62 % pour 13,48 % du cheptel; enfin pour cinq vaches, 1,65 % (3 propriétaires) accaparent 4,21 % du cheptel.

Les rapports sont équivalents à Pierre-Percée, où 60 % des propriétaires d'une seule vache possèdent 64 % du cheptel, 31,42 %, propriétaires de deux vaches, 69,62 % du cheptel;



7,14 % pour trois vaches, 23,07 % du cheptel; 1,42 % pour cinq vaches, 7,69 % du cheptel. La même situation prévalait à Vaxainville où le pourcentage de cheptel possédé devint supérieur à celui des propriétaires à partir de trois vaches possédées. À Glonville, l'inversion du rapport s'effectue dès les deux vaches possédées, 33,05 % des propriétaires, pour 43 % du cheptel. Dans ce village, les conducteurs de boeuf sont rares : dix en ont un seul et deux, seulement deux. Les génisses sont plus nombreuses, mais quarante-huit propriétaires n'en nourrissent qu'une seule, huit en possèdent deux, deux en élèvent trois et seulement deux en ont quatre. Les veaux sont très rares, sept personnes en déclarent un, une seule, deux.

En étendant ces recensements à l'échelle d'un arrondissement, on peut justement apprécier les rapports en nombre, entre les différentes espèces animales, ainsi que les rapports entre populations animales et population humaine. Cette distribution signe, en quelque sorte, une certaine identité zootechnique régionale. À ce titre, il n'est pas surprenant que l'espèce asine soit très peu représentée : on recense un mulet à Vitrimont, un autre à Virecourt, à Rozerieulles, un âne à Tanconville, à Ancerville, une ânesse à Thiébauménil, à Saint-Sauveur, à Reillon, à Petimont, à Merviller, à Haigneville, à Gagny, à Gerbéviller, à Blainville, quatre ânesses à Cirey, dix à Bertrambois, un ânon à Deneuvre, un à Saint-Clément.

Avec les **équins**, la prépondérance du cheval de trait sur le boeuf, ou même la vache d'attelage, n'en entraîne pas, pour autant, une activité d'élevage très forte en Lorraine. Le sex-ratio chez les chevaux est assez moyen, le plus grand nombre - classes modale et médiane - se situe entre six à dix

juments par étalon, la situation commune ne dépasse pas les vingt-cinq juments théoriquement saillies et les cas d'exception peuvent pousser jusqu'à soixante-dix juments, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elles soient toutes couvertes. Les statistiques ne sont pas toujours gage de pratique. Faible se montre le nombre de poulains, entre 0,5 et 0,1, entre le dixième et la moitié, indice d'un élevage peu dynamique (classe modale 0,30), qui ne touche qu'une jument sur trois. La population de chevaux adultes est même très inférieure à celle de la population humaine, (classe modale de 0,20), soit un cheval pour cinq habitants, avec une fourchette, pour les plus nombreuses, comprise entre un cheval pour deux et un cheval pour dix hommes; elle donne donc une moyenne d'entre 0,20 et 0,30, soit entre un cheval pour trois et un cheval pour cinq.

Pour les **bovins**, la fourchette du sex-ratio est large, de 10 à 15 vaches par taureau, à plus de 100. Les classes les mieux remplies ne vont toutefois pas au-delà de 40 à 50 vaches par taureau, mais elles se réduisent fortement à partir de 70 vaches. La moyenne des classes les plus fournies - plus de dix exemples à chaque fois - tourne aux environs d'un sex-ratio de 20 vaches par taureau. La reproduction est certaine mais la proportion de veaux par vache reste faible : au grand maximum, à peine 40 %, alors que la classe modale des vêlages se cantonnait aux environs d'un dixième, et la proportion d'un centième à un vingtième restait importante. L'élevage bovin était encore moindre que l'équin : la vache comptait peu dans le cheptel, on l'exploitait pour le lait, le beurre, moins pour la viande. L'élevage velin ne comptait que pour le remplacement des mères, devenues vieilles. Les bovins servaient à la consommation alimentaire familiale, plus rarement pour le trait. Le nombre d'adultes par tête

d'habitant était faible, de un pour cinq, à peine un pour deux, ou entre 0,20 et 0,30 pour les classes modales; la médiane se situant aux alentours d'un pour cinq, ce qui peut correspondre à une vache par famille.

Le sex-ratio des **ovins** paraît plus important que les précédents, entre vingt et cinquante brebis par bélier pour les classes les plus nombreuses. Ce rapport peut aller jusqu'à un peu plus d'une centaine pour les classes suivies, et jusqu'à trois cents dans les extrêmes, situations qui résultent, bien sûr, d'effectifs de brebis non saillies. À partir de 50, le nombre de classes décroît jusqu'à 130, les agnelages sont relativement plus importants que les vélages et les poulinaiges. Les classes modales se situent entre 0,50 à un agneau par brebis; en dessous de 0,50, elles sont moins fournies. Le renouvellement du cheptel paraît, de la sorte, mieux assuré, davantage maîtrisé et désiré par les ruraux.

Pour le rapport à la population humaine, le panel est étendu, d'un quart d'habitant par ovin à un peu moins de dix, avec une plus forte proportion entre 0,60 et un peu plus de trois. Ces chiffres témoignent d'une population ovine toujours assez forte, avec une moyenne d'au moins un animal par famille. Encore, cette proportion devrait-elle tenir compte de la consommation du cheptel et de son renouvellement.

Les **porcins**. Dans les situations les plus courantes, on compte entre six et trente truies par verrat, sans qu'il soit facile d'établir un strict sex-ratio en la matière, la proportion montant jusqu'à soixante-quinze et même quatre-vingt truies. Ces statistiques sont insuffisamment probantes pour établir une réelle biologie de l'insémination porcine. Malgré la proximité des truies, le nombre de porcelets par mère reste faible, entre 0,6 et 2 pour les classes les plus nombreuses, il monte néanmoins jusqu'à dix, pour quelques cas; il semble que l'importance des portées soit la cause de moyennes plus élevées que pour les autres espèces d'élevage, la production de porcelets et l'élevage familial restant aussi faible pour les porcs que pour les équins, les bovins et les ovins.

On recense entre un demi et un cinquième de porc par habitant, ce qui traduit la présence d'un cochon par famille, consommation familiale stricte, sans volonté d'élevage économique. Il est, cependant, de nombreux villages où l'on descend nettement au-dessous d'un porc pour cinq habitants.

Pour plus d'un cas, entre 5 et 50 chèvres par bouc, avec un sommet de courbe entre 10 et 25, le sex-ratio moyen des caprins correspond aux proportions présentées par les autres espèces d'animaux d'élevage. Il naît, ou se conserve, en moyenne, un chevreau pour deux ou trois chèvres, rapport plus fort que précédemment; la pratique des mises bas, circonstancielle, n'est donc pas liée à une politique d'accroissement des cheptels ou de commerce de la viande. Sans doute, peut-on vouloir renouveler la chèvre, ou les chèvres

familiales, sans désir d'aller au-delà. Quant au nombre de chèvres par habitant, les catégories sont peu dispersées, quatre à peine - la grande majorité des cas - ne dépassant pas une chèvre pour dix habitants, preuve que le capreïn occupait le décor sans présenter une grande importance économique.

Abeilles et basse-cour. Courants alors, les ruchers n'atteignaient pas le niveau de véritables élevages, l'apiculture restait familiale, avec une ruche pour entre dix et cinq habitants.

Les **canards** ne se montraient pas les animaux de basse-cour les plus nombreux avec, au plus, un demi-canard par habitant, et pour les cas les plus favorables, un canard pour entre dix à cinq habitants.

Les **oies** étaient réputées courir les rues des villages par troupeaux, les statistiques du canton de Lunéville montrent qu'elles étaient, en vérité, peu nombreuses, à peine entre une pour vingt et un pour dix habitants, dans les situations les plus fournies, et jusqu'à une oie pour quatre habitants. Mais il est vrai que leur regroupement, le long des chemins, auprès des mares et des ruisseaux, devait produire de beaux rassemblements d'oies jacassantes.

Par contre, les **poules** font profusion, on en compte généralement plusieurs par habitant, jusqu'à cinq dans les états les plus riches. La fourchette est très large : trente-cinq catégories; dès la dixième, chaque habitant possède déjà au moins sa poule, volaille de base par excellence, qui profitait à tous.

Les **pigeons** sont beaucoup plus rares, au mieux, un pour trois habitants, le plus souvent, à peine un pour dix.

Les **chiens** ne surabondaient pas, ils étaient même très peu nombreux, certainement moins qu'aujourd'hui avec, au mieux, un chien pour une fourchette de vingt-cinq à cinquante habitants, ce qui totalise à peine un chien pour cinq à dix familles.

Sur les cent cinquante communes de l'arrondissement, aucune ne manquait ni de chiens, ni de poules, et très peu étaient dépourvues de juments (2 cas), de veaux (2 cas), de hongres (1 cas), de chèvres (1 cas), de canards (6 cas) et de ruches (4 cas). L'absence de certains animaux reproducteurs se fait légèrement plus sensible, 35 communes étaient privées d'étalons, 21 de taureaux, 49 de béliers et 67 de boucs. Les boeufs ne faisaient défaut que dans 22 communes, les truies dans 11, les chevreaux dans 17, les agneaux dans 28, les moutons dans 33, les brebis dans 29, les cochons de lait dans 35, les verrats dans 51; par contre, on ne connaissait pas la dinde dans 118 communes, c'est-à-dire, une forte majorité, l'oie dans 63 et le pigeon dans 51.

APERÇUS SUR LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE

Le système des jachères s'est interrompu peu après la dernière guerre, l'apparition du tracteur condamnant définitivement l'assolement triennal et la vaine pâture. Entre les deux guerres, les enfants de Barisey-la-Côte allaient encore garder les vaches familiales, réunies en troupeaux, principalement en deux endroits, *les Naux*, pour les plus pauvres, dans la prairie, pour les plus nantis. Le berger communal ne gardait que les moutons du côté de la mairie.

Mais, au XIX^e siècle, la vaine pâture et le troupeau communal restaient la règle courante, ce qui n'allait pas parfois sans difficultés entre communes et bergers. En 1854, la municipalité de Leyr demandait au préfet de trancher le différend qui l'opposait à son pâtre, le sieur Frébick, objet de bien des plaintes pour la négligence qu'il apportait dans la garde des troupeaux, notamment celui des brebis, remplies de gale et souvent blessées par la morsure de ses chiens. Le troupeau de porcs n'était pas mieux traité; placées sous la garde d'un enfant, de nombreuses truies avaient avorté après avoir été lancées et poursuivies par les chiens que l'enfant ne pouvait maîtriser.

Pour la règle générale, aux termes de l'article 6 du décret du 11 frimaire an III, le pâtre était à la charge des habitants et non de la commune, ce qui ne soustrayait pas celle-ci à l'obligation de pourvoir à sa nomination. Mais le doute pouvait subsister au sein des conseils municipaux, au point de faire régner la discorde, en 1884, au sein de celui de Favières, au sujet de la révocation du berger et de la nomination d'un autre pâtre.

Le recrutement d'un berger s'entourait généralement de garanties sur les obligations de l'homme en matière de soins donnés aux animaux et ses responsabilités devant les risques de perte autres qu'épizootiques, particulièrement du fait de l'agressivité de leurs chiens. En 1887, la même commune de Leyr passait un contrat de berger et de pâtre pour le troupeau commun de porcs, dans les termes suivants :

Les preneurs feront annoncer le moment de lâcher les troupeaux communs dans tous les quartiers du village, indistinctement et pour le retour également, afin de laisser aux propriétaires la faculté de reconnaître les bêtes qui leur appartenaient. Le berger et le pâtre devront lâcher les troupeaux depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} avril, de 10 heures du matin à 4 heures, et en général, pendant toute l'année, ils partiront et reviendront aux heures les plus convenables pour la saison et la température. Le berger pourra faire parquer la nuit, s'il n'y a pas d'opposition de la part des habitants, à partir du moment de la moisson jusqu'à tant que la saison le permettra mais il pourra vaquer de jour, depuis 10 heures du matin, jusqu'à deux heures de relevé. S'il n'y a qu'un seul preneur pour les deux troupeaux, ils seront amenés et conduits séparément. Les

premiers répondront des délits champêtres et forestiers qui seraient commis par les bêtes confiées à leur surveillance. Ils répondront également des bêtes qui viendraient à périr par suite de blessures provenant de la morsure de leurs chiens ou de mauvais traitements du gardien. Mais ils ne sont pas responsables des bêtes périées par suite d'épizootie, la perte serait supportée par les propriétaires. Le berger soignera les bêtes atteintes de la gale et les sommes dépensées seront remboursées sur le prix convenu pour la garde des troupeaux.

Le prix est payé par bête et par trimestre pour les deux troupeaux de brebis et de porcs. Les preneurs seront tenus de fournir une caution solvable. Contrat de la durée d'un an. Le berger reçoit 25 centimes par brebis, 50 par porc, pour un trimestre.

On retiendra de ce contrat, l'aménagement particulier des heures de pâture nocturne, très prisée alors, mais aussi l'opportunité de profiter au mieux des conditions climatiques et de supporter les meilleures températures. Bien souvent, le berger comptait dans cette part de population foraine qui contribuait aux flux de la micro-migration rurale. À ce titre, il avait à faire ses preuves et sa présence pouvait donner lieu à une coexistence difficile, parfois contestée, entre sa personne et les propriétaires du bétail mis sous sa surveillance. Ainsi, à Montdidier, on se plaignait de l'abus du pâtre Lang, qui occupait une grande partie de la maison d'école, au préjudice de l'instituteur, et jouissait du terrain dont il ne payait pas la redevance. Or, selon la loi du 11 frimaire an VII, la dépense du troupeau communal ne pouvait être mise à la charge de la commune mais supportée par les propriétaires des bestiaux qui profitaient de ce troupeau. Le pâtre signalait au préfet que, d'après les conventions verbales de 1852, les habitants de la commune s'étaient engagés à lui fournir un logement convenable, un terrain de 35 ares, un litre et un tiers de son blé par mois par tête de bétail. La solution avait été de lui attribuer la maison d'école; obligé de l'abandonner, il ne trouvait rien de bon marché, on lui proposait une maison pour un loyer exorbitant de 60 francs.

De son côté, l'instituteur se plaignait du peu de place qu'il lui avait abandonné et de certaines odeurs infectes : *Le pâtre avait-il une bête morte, il la dépeçait en apportant la viande chez lui et la faisait ou cuire ou sécher dans le four ou la cheminée. Il a parfois fallu faire cesser la classe, mais les mauvais exemples et l'inconduite de la femme du pâtre constituent le motif d'expulsion le plus important. Le pâtre est âgé de 60 ans, sa femme, de 35, il arrive assez souvent que, pendant l'absence de son mari, elle reçoit la visite de jeunes garçons qui ont même déjà poussé l'impudence à pénétrer la nuit dans la chambre de cette femme. Le pâtre veut rester à Montdidier car la commune lui a concédé sous redevance de 40 ans d'un sol peu productif.*

La conduite collective du troupeau s'effectuait au détriment de propriétaires enrichis, désireux de faire troupeau à part, précédant en cela l'évolution des pratiques d'élevage qui allaient prévaloir dès la première moitié du XX^e siècle.

La loi du 6 octobre 1791 stipulait déjà que tout propriétaire de bestiaux avait droit de les faire garder par troupeau séparé, mais il devait en faire la déclaration à la mairie et la renouveler tous les ans, s'il voulait être dispensé des charges du troupeau commun. Si, en renouvelant cette déclaration, il envoyait dans le cours de l'année ses animaux au troupeau commun, il était tenu de contribuer dans les frais de garde de ce troupeau et ceux de la fourniture des bêtes mâles qui y étaient destinées.

La limpidité et la raison de pareils règlements n'empêchaient pas, dans les faits, des situations conflictuelles; ainsi dans la commune de Crusnes, M. Noël possédait 36 ha 91 ares en cent dix-huit parcelles, son fermier menait un troupeau de neuf vaches et deux bouvillons dont la garde n'avait jamais été confiée au berger de la commune, les moutons faisant partie du troupeau communal. Il était d'usage, de temps immémorial, que le bétail, grand et petit, allant à l'abreuvoir de la commune, dût la rétribution au berger. Noël profitait du parcours et de la vaine pâture sur toutes les propriétés, tout comme le troupeau communal, mais il refusait de payer les 1,50 F imposés par tête de bétail. On le lui faisait fermement remarquer.

Un autre problème de distinction se posait, en 1887, entre le troupeau de Millery et celui d'Autreville, auparavant fusionnés. La question se posait de savoir si le bétail que les propriétaires de Millery envoyaient à Autreville relevaient du troupeau commun ou s'il fallait considérer, comme

troupeau commun, le bétail des propriétaires qui voudraient un berger communal à Millery. Certains habitants de ce lieu réclamaient un berger, allant jusqu'à accuser les riches de vouloir supprimer le troupeau commun pour permettre à leurs vaches de profiter de la vaine pâture.

Par ailleurs, le berger d'Autreville avait-il le droit de faire pâturer sur le territoire de Millery, les bêtes que lui confiaient les habitants du dernier lieu ? La loi indiquait que les propriétaires de bestiaux étaient dans l'obligation d'envoyer leur bétail au troupeau commun, sous la conduite d'un pâtre désigné par l'autorité locale ou de le faire par troupeaux séparés. Tout propriétaire ou fermier qui n'usait pas individuellement de la faculté du troupeau à part, ne pouvait jouir de la vaine pâture qu'en mettant le bétail au troupeau commun; les habitants qui confiaient à Autreville constituaient donc un second troupeau communal en contravention avec la loi.

La fourniture et l'entretien des bêtes mâles, mises en adjudication, représentaient une autre cause de trouble au sein des populations rurales. À Ommeray, arrondissement de Château-Salins (actuelle Moselle), l'adjudicataire du taureau jouissait de l'usage d'un pré particulier, dit *Pré du taureau*. La sous-préfecture considérait comme une anomalie le fait que le fournisseur des bêtes mâles était indemnisé par la commune au lieu de l'être par les propriétaires de vaches. C'était l'époque où l'on connaissait déjà l'existence d'entrepreneurs pour la fourniture de taureaux pour les troupeaux communaux.

À leur tour, les communes de Sarrebourg et de Moussey interrogeaient le préfet de l'époque afin de savoir si, lorsque les propriétaires de bestiaux portés au rôle refusaient de



payer leur cotisation, c'était à l'adjudicateur de la fourniture des bêtes mâles de les poursuivre devant le juge de paix ou si le recouvrement de ces cotisations devait être opéré conformément à l'article 63 de la loi du 18 juillet 1837, sous forme de taxes locales. En vérité, aucun des deux moyens n'était applicable, les frais d'entretien du troupeau communal se trouvaient placés à la charge des propriétaires de bestiaux par l'article de la loi du 11 frimaire an VII, le recouvrement devait donc être opéré et au besoin, poursuivi conformément aux prescriptions de cet article. Les receveurs municipaux avaient d'ailleurs eu des instructions à ce sujet.

Pour la même raison, le préfet refusait à la commune de Jaulny, en 1857, le droit d'acheter un taureau à ses frais, en raison de la loi du 11 frimaire an VII. Il était question de taureau fourni trop vieux qui ne pouvait plus saillir les vaches, certaines retournant trois, quatre, cinq et six fois au mâle. La question nécessita trois convocations du conseil municipal, faute d'un quorum suffisant pour délibérer, le 26 septembre 1855; la troisième fois, le nombre n'importait plus. Le conseil décida d'appliquer une retenue au fournisseur, du 25 août au 1^{er} octobre 1855, mais la majorité du conseil ne voulut pas faire appliquer cette décision. D'aucuns affirmaient que le troupeau communal était malade et que les propriétaires concernés par les insuffisances du taureau n'étaient pas portés à se plaindre contre lui.

Mais les plaintes des propriétaires d'un tiers du troupeau parvinrent au préfet, en octobre 1855, arguant de ce que l'insuffisance du taureau les avait privés de veaux, lesquels ont beaucoup de prix et de lard. Ces récriminations eurent, pour réponse, un refus au maire d'autoriser celui-ci à effectuer la moindre retenue contre le fournisseur. En effet, une première visite du vétérinaire certifiait que les taureaux étaient en bonne santé, une seconde qu'un des deux n'avait pas la taille voulue mais que les observations auraient dû être faites plus tôt et, qu'enfin, la décision avait été prise par une minorité des membres du conseil.

Un problème différent se posait à Graincourt (arrondissement de Château-Salins), où le fournisseur possédait quatre taureaux de race Durham; il devait en livrer un gros et un petit pour un troupeau commun de quatre-vingt bêtes et pour le troupeau particulier du fournisseur, un nommé Michel, qui comptait dix-huit vaches. On le soupçonnait de garder deux taureaux pour lui au lieu de les mettre avec le troupeau communal. Ses taureaux servaient indistinctement les vaches du troupeau communal et les siennes, l'adjoint du maire, l'accusait en outre de ne pas payer pour ses vaches.

À Ménil-la-Tour, en 1856, Joseph Grandidier, de Grandménil, fournissait, depuis vingt-cinq ans, la commune en taureaux, mais il semblait à présent que les habitants du premier lieu préféraient se servir du taureau de Royaumeix. Le 8 mai, le conseil municipal demanda la résiliation du contrat, un premier vétérinaire ayant trouvé chez Grandidier, un défaut d'entretien, observation confirmée par un second vétérinaire lors de la contre-visite. Le taureau était frappé d'impuissance par suite de privations nutritives mais entre les deux visites, Grandidier l'avait nourri. À l'adjudication d'un nouveau taureau, l'adjudicataire dut fournir un reproducteur dont la bonne santé devait être attestée par un artiste vétérinaire. Il était, de plus, tenu de lâcher son taureau toutes les fois que le troupeau était en pâture ainsi que de le présenter aux vaches qui lui étaient conduites.

En 1870, Lucey avait fourni son taureau pour la nourriture de l'armée allemande. Pendant les quatre ans d'interruption occasionnée par cette réquisition, les propriétaires durent faire saillir leurs troupeaux dans les villages voisins et se retrouvèrent avec des naissances de veaux réduites de moitié. Enfin indemnisé au titre des réquisitions de guerre, le conseil municipal put voter un crédit de 450 F pour fournir un nouveau taureau aux habitants. Versée au fournisseur, cette somme venait en déduction de celle qui leur était allouée par le procès-verbal d'adjudication, lequel éclairait sur les conditions financières et zootechniques du choix d'un taureau. Pour un bail de six ans, le paiement à l'adjudicateur se faisait par semestre, le taureau devait avoir une taille de 1,45 m, pris à la chaîne; au commencement du bail et à l'échéance des termes, l'adjudicataire devait produire un certificat d'artiste vétérinaire de bonne santé et conformité de l'animal.

La race de celui-ci n'était pas précisée et si l'on sait qu'il existait une race bovine lorraine, les inventaires, après décès, constatent la présence dans les étables de vaches, de boeufs et de taureaux de toutes robes. Il est vrai qu'on prisait déjà les races exogènes, parfois jusqu'à la fantaisie, un caprice qui conduisit l'évêché, le 27 novembre 1854, à déposer plainte auprès du préfet contre un particulier de la commune de Nitting; l'homme avait introduit un taureau, d'une espèce, paraît-il rare, qu'il mettait à saillir les vaches dans l'église presque tous les jours et même le dimanche pendant les offices, au milieu de la foule. Le spectacle révoltait les honnêtes gens et le sous-préfet avait donné l'ordre de prendre des mesures. On ignore lesquelles.